



N° de résolution
ou annotation



Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 11^e jour du mois de décembre de l'an **DEUX MILLE VINGT TROIS** à 20h15 et à l'endroit habituel des séances.

Sont présents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	siège no 5
Alain Déry	Conseiller	siège no 6

Est absent :

Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
--------------	------------	------------

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters.

Assiste également à l'assemblée, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance et en ligne.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire à 20h15.

2. Adoption de l'ordre du jour

2023-12-5006

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de la 2^e séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement 2023-431 de taxation pour l'exercice financier 2024
4. Varia
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-12-5007

3. Adoption du Règlement 2023-431 de taxation pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Marco Legault et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 4 décembre 2023 ainsi que sur le site web de la Municipalité;

Ce règlement a pour but de fixer les taux de taxation pour l'exercice financier 2024.

La loi du Code municipal, article 445, prévoit également que tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter de nouveau.

IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 2023-431 intitulé Règlement de taxation pour l'exercice financier 2024 est adopté.

ADOPTÉE

4. Varia

5. Période de questions

- Le déneigement à la porte

6. Levée de la séance

2023-12-5008

IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h21.

VINCIANE PEETERS
Mairesse

MÉLISA CAMIRÉ
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.